

## États financiers 2012

### Brossard dégage un surplus de 13,1 millions \$

**Brossard, le 13 mai 2013** – La Ville de Brossard a déposé, lors de son assemblée publique du 13 mai, ses états financiers pour l'exercice 2012, conformément à l'exigence de la *Loi sur les cités et villes*. Ceux-ci affichent un surplus net de 13,1 millions \$, lesquels seront principalement réaffectés au financement de projets d'immobilisation.

Ces résultats sont notamment attribuables à un marché immobilier vigoureux qui a engendré des revenus supplémentaires de l'ordre de 8,2 millions \$ en matière de droits de mutation, de taxes foncières et de permis de construction. Du côté des dépenses de fonctionnement, celles-ci ont été inférieures de 1,7 million \$ par rapport aux prévisions budgétaires.

« Les états financiers que nous présentons aujourd'hui témoignent d'une saine gestion des dépenses publiques et je suis très fier, au nom des membres du conseil municipal, de démontrer aux Brossardois que nous gérons leur argent de façon responsable et rigoureuse », a indiqué le maire Paul Leduc.

#### Des projets pour la population

Malgré la forte pression sur les dépenses engendrées par le développement, Brossard s'emploie à préserver et à améliorer la qualité des services qu'elle offre à la population tout en continuant à investir sur son territoire.

Ainsi, la totalité des surplus de l'exercice sera réaffectée à la part de financement de la Ville pour la réalisation de projets d'envergure, notamment le viaduc du boulevard du Quartier ainsi que la construction d'un centre aquatique. À cet égard, la Ville poursuit des discussions afin d'établir des ententes avec les autorités gouvernementales qui permettraient un partage des coûts de ces infrastructures majeures.

#### Dette à long terme

L'utilisation de surplus accumulés permettra le financement de projets que la Ville ne pourrait réaliser sans augmenter le fardeau de la dette. Ainsi, Brossard pourra continuer de se doter d'installations de qualité sans mettre en péril sa santé financière.

L'approche préconisée par la Ville permet aujourd'hui de couvrir la totalité de la dette imposable à l'ensemble du territoire par des actifs financiers. La dette totale de la Ville est de 182 millions \$ dont une grande partie est payable par les taxes de secteurs seulement (109 millions \$).

Par ailleurs, le niveau d'endettement de la Ville demeure sain. Le ratio de la dette totale sur la richesse foncière s'élève à 1,79 % et le ratio du service de la dette sur le budget est de 14,10 %. Ces deux ratios positionnent Brossard au-dessous de la moyenne des villes de moins de 100 000 habitants et au-dessous de la moyenne provinciale.

Les états financiers 2012 sont disponibles sur le site de la Ville au **brossard.ca** dans la section budget.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6355